






# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)






## LE POULIGUEN

# SIGNAL D'ALERTE DECLENCHÉ PAR LES AUTORITES



-  Couper le gaz, l'électricité
-  Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les professeurs s'en chargent)
-  Obturer les entrées d'eau
-  Se réfugier dans les étages
-  Evacuer son domicile

-  Se mettre à l'abri à l'intérieur
-  Fermer bien solidement portes et volets
-  Obturer les entrées d'air
-  Se mettre à l'abri sous des éléments solides
-  Eviter de passer près d'immeubles fissurés, falaises
-  S'éloigner de la côte



En 2010, la tempête Xynthia a mis en évidence une relative fragilité du territoire face aux submersions marines. En vue de se prémunir face à de nouveaux épisodes de ce type, les digues bordant l'étier seront prochainement confortées et rehaussées. Et s'il existait d'autres risques ?

Pour faire le tour de la question, la Ville du Pouliguen a élaboré son Plan communal de sauvegarde (PCS). Les risques auxquels la commune pourrait être confrontée ont été recensés. Potentiellement, il en existerait cinq :

- ♦ tempêtes
- ♦ submersions marines
- ♦ mouvements de terrain
- ♦ déversement de matières dangereuses
- ♦ risques sanitaires

Le document ne dit pas que ces événements surviendront. Il anticipe la manière dont les habitants et les biens pourraient être sauvegardés, dans les cas les plus extrêmes. Ainsi, le PCS détaille les moyens disponibles ainsi que l'organisation à mettre en œuvre pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

Dans ce Plan communal de sauvegarde, les acteurs sont multiples : autorités, services municipaux, sapeurs-pompiers... **Le rôle des habitants est également essentiel.** C'est à eux que s'adresse le Document d'information communal sur les risques majeurs. Le DICRIM vise à :

- ♦ informer
- ♦ sensibiliser
- ♦ responsabiliser.

En cas de problème, les citoyens sauront alors quelles mesures prendre, en vue de **mieux se protéger, individuellement et collectivement.**

## SUBMERSIONS MARINES



Les submersions marines correspondent à la conjonction d'une tempête de sud et sud ouest atteignant 120 km/h, avec une marée de fort coefficient supérieur à 100 pendant la marée haute. La surcote peut aller jusqu'à 1 m. Zones exposées : zones littorales, zones en arrière des digues (fond de l'étier du Pouliguen), zones situées à une cote inférieure à 4.20 m (IGN 69).

### AVANT

- ▶ Ne pas circuler en bord de mer
- ▶ S'informer, surveiller les avis de tempête, les cartes de vigilance
- ▶ Arrimer ou mettre à l'abri tout objet susceptible d'être emporté (mobiliers de jardin, poubelles...)
- ▶ Mettre à l'abri ou à l'étage (si possible) les produits sensibles (chimiques et/ou polluants)
- ▶ Se diriger à l'étage, monter les éléments de la liste, les objets précieux
- ▶ Suivre les consignes de sécurité
- ▶ Déplacer les véhicules vers les parties les plus hautes de la ville
- ▶ Boucher les ouvertures basses
- ▶ Mettre les animaux à l'abri



### PENDANT

- ▶ Se tenir prêt à évacuer le domicile
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Ne pas boire l'eau du robinet
- ▶ Ne pas traverser une zone inondée (risque de noyade)
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité (avant évacuation)
- ▶ En cas d'évacuation, ne JAMAIS retourner au domicile sans avis



### APRES

- ▶ Pomper l'eau des caves si nécessaire
- ▶ Dessaler, nettoyer et désinfecter les zones et les murs en s'équipant de gants et de bottes
- ▶ Demander le passage de l'expert de votre assurance habitation



### POUR EN SAVOIR PLUS

Météo France : <http://france.meteofrance.com>

# TEMPETES



Les fortes tempêtes peuvent provoquer des chutes d'arbres, d'éléments de toitures, des accidents de voitures, à proximité des falaises, des chutes de pierres ou de personnes. Zones exposées : sud et ouest de la commune (vents dominants).

## AVANT

- ▶ S'informer, surveiller les avis de tempête, les cartes de vigilance
- ▶ Arrimer ou mettre à l'abri tout objet susceptible d'être emporté (mobilier de jardin, poubelles...)
- ▶ Mettre à l'abri ou à l'étage (si possible) les produits sensibles (chimiques et/ou polluants)
- ▶ Déplacer les véhicules s'ils sont stationnés sous des arbres
- ▶ Fermer portes et volets
- ▶ Arrêter les activités nautiques
- ▶ Ne pas circuler près de l'océan
- ▶ Mettre les animaux à l'abri



## PENDANT

- ▶ Se calfeutrer chez soi de préférence au rez-de-chaussée (sauf si risque de submersions marines)
- ▶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Éviter de se déplacer à l'extérieur (sinon signaler son départ et son arrivée)
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité (avant évacuation)
- ▶ Éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux



## APRES

- ▶ Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre
- ▶ Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation de groupes électrogènes (aérer fréquemment)
- ▶ Réparer sommairement ce qui peut l'être (toitures notamment)
- ▶ Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- ▶ Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner
- ▶ Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées
- ▶ Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson,...), s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable
- ▶ Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et les jeter en cas de doute



## TRANSPORT ET DÉVERSEMENT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les transports de matières dangereuses peuvent engendrer quatre effets

- \* thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable
- \* mécaniques, suite à une déflagration
- \* toxiques, par inhalation, contact avec la peau ou contamination des sols
- \* ionisants, s'il s'agit de substances radioactives

Zones exposées : cordon maritime en cas d'échouage de pétrolier ou de cargo contenant des substances dangereuses, zones près de la route de Guérande, le boulevard de l'Atlantique et le boulevard de Kisslegg.

### AVANT

- ▶ Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte (voir les numéros d'urgence, en dernière page de ce document)
- ▶ Ecouter les alertes (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Ne pas circuler près de l'océan
- ▶ Mettre les animaux à l'abri



### PENDANT

- ▶ Se mettre à l'abri dans des bâtiments (éviter les plages car elles s'avèrent difficiles d'accès pour les évacuations)
- ▶ Calfeutrer les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations)
- ▶ Couper les ventilations
- ▶ Se tenir prêt à évacuer le domicile
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité (avant évacuation)
- ▶ Éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux



### APRES

- ▶ Aérer le local ayant abrité les personnes
- ▶ Ne pas toucher aux aliments non emballés, ni les fruits et légumes
- ▶ Ne pas toucher aux objets éventuellement contaminés
- ▶ Suivre les consignes par rapport à la décontamination (si nécessaire)



### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) > Prévention des risques >  
Risques technologiques et transports de matières dangereuses >  
Transport de marchandises dangereuses



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain concernent principalement les falaises du littoral et éventuellement les digues (étier).

### AVANT

- ▶ Détecter les signes précurseurs (fissures importantes dans les murs, poteaux penchés, terrains fissurés...)
- ▶ Informer les services de la mairie
- ▶ Se tenir prêt à évacuer le domicile
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Ne pas boire l'eau du robinet
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité
- ▶ En cas d'évacuation, ne JAMAIS retourner au domicile sans avis des autorités

### PENDANT

- ▶ Se tenir prêt à évacuer le domicile
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ Ne pas boire l'eau du robinet
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité (avant évacuation)
- ▶ En cas d'évacuation, ne JAMAIS retourner au domicile sans avis des autorités



### APRES

- ▶ Évaluer les dégâts
- ▶ Informer les autorités des dégâts observés

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) > Prévention des risques > Risques naturels > Risques naturels et ouvrages hydrauliques > Politiques de prévention par type d'aléa > Le risque mouvement de terrain

## SÉISMES



Les séismes se caractérisent par leur foyer (point de départ), leur magnitude (échelle de Richter) et leur intensité (les dégâts occasionnés).

### AVANT

- ▶ Évaluer la résistance de votre logement (diagnostic)
- ▶ Fixer les appareils et meubles lourds (pour éviter le basculement)
- ▶ Repérer les coupures des réseaux (compteurs électricité, eau, gaz ...)
- ▶ Discuter en famille sur les points de refuge de votre habitation (proches d'un mur porteur)

### PENDANT

#### A l'intérieur :

- ▶ Se réfugier sous des éléments solides dès la première secousse
- ▶ Couper les réseaux : eau, gaz, électricité (avant évacuation)
- ▶ Se tenir prêt à évacuer le domicile
- ▶ Suivre les informations des services de sécurité (radio, SMS, haut-parleurs)
- ▶ En cas d'évacuation, ne JAMAIS retourner au domicile sans avis

#### A l'extérieur :

- ▶ S'éloigner des immeubles qui pourraient s'écrouler
- ▶ S'éloigner de la zone côtière



### APRES

- ▶ Évaluer les dégâts
- ▶ Renseigner le site [www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)
- ▶ Informer les autorités des dégâts observés

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) > Prévention des risques > Risques naturels > Risques naturels et ouvrages hydrauliques > Politiques de prévention par type d'aléas > Le risque mouvement de terrain



## RISQUES SANITAIRES – POLLUTION RADIOACTIVE - REJETS DE DÉCHETS RADIOACTIFS DANS L'ATMOSPHÈRE

Le risque de rejets de déchets radioactifs (sous forme de particules et gazeux) dans l'atmosphère peut être dû :

- \* à des dysfonctionnements graves sur une installation nucléaire industrielle sur le territoire national ou mondial,
- \* à un accident de transport (par route, voie ferrée ou voie nautique) ces rejets se propagent dans l'air et se déplacent suivant les flux météorologiques.

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets sur l'homme :

\* les effets non aléatoires, dus à de fortes doses d'irradiation, apparaissent au-dessus d'un certain niveau d'irradiation et de façon précoce après celle-ci (quelques heures à quelques semaines). Ils engendrent l'apparition de divers maux (malaises, nausées, vomissements, brûlures de la peau, fièvre, agitation). Au dessus d'un certain niveau, l'issue peut-être fatale.

\* les effets aléatoires, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années). Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques.

### PENDANT

A la demande du Préfet, des cachets d'iode sont distribués à la population (en priorité aux personnes de moins de 24 ans et aux femmes enceintes) par les personnes habilitées.

- ▶ Les personnes de moins de 24 ans et les femmes enceintes doivent, en priorité, se signaler à la mairie pour se faire remettre, des pastilles d'iode stables par les personnes habilitées.
- ▶ Les autres personnes doivent suivre les consignes données à la mairie par les personnes habilitées.

### APRES

- ▶ Ecoutez la radio pour suivre l'évolution des consignes
- ▶ Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais



### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## RISQUES SANITAIRES – LA PANDÉMIE

L'épidémie est l'augmentation brusque du nombre de personnes touchées par une maladie, contagieuse ou non, en un lieu donné et à un moment donné.

Face aux virus ou bactéries, responsables de graves maladies, la vigilance s'impose :

- ▶ Faites vacciner vos enfants, en concertation avec votre médecin traitant (A partir de 65 ans, le vaccin contre la grippe est à faire chaque année)
- ▶ Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informés de la localisation du centre de vaccination le plus proche de votre domicile
- ▶ Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- ▶ En cas de maladie contagieuse, respectez une période d'isolement
- ▶ Lorsque vous éternuez ou tousssez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou avec un mouchoir en papier
- ▶ Jetez vos mouchoirs dans une poubelle, puis lavez-vous les mains
- ▶ En cas de symptômes décrits par les autorités, contactez votre médecin traitant
- ▶ En cas de contagion avérée, portez un masque en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage

## POUR EN SAVOIR PLUS

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## RISQUES SANITAIRES – LA CANICULE

La canicule correspond à trois jours consécutifs de chaleur le jour et la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence établis pour chaque département..

Le plan canicule compte trois niveaux :

\* Le niveau de veille saisonnière (à périodicité annuelle obligatoire du 1<sup>er</sup> juin au 31 août).

\* Le niveau de mise en garde et d'actions (MIGA), lorsqu'une vague de chaleur est prévue ou en cours. Les services publics préconisent des actions de prévention, déterminées en fonction de l'intensité et de la durée du phénomène.

\* Le niveau de mobilisation maximale, si la canicule a des conséquences qui dépassent le champ sanitaire.

### QUE FAIRE FACE À CE RISQUE ?

- ▶ Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la mairie
- ▶ Buvez régulièrement et mangez normalement (éviter l'alcool)
- ▶ Rafraîchissez-vous (mouillez votre peau)
- ▶ Évitez les efforts physiques
- ▶ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, restez dans des endroits frais ou climatisés
- ▶ En cas d'obligation de sortie, ne restez pas en plein soleil
- ▶ Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (volets clos)
- ▶ Soyez vigilant pour votre entourage (enfants, collègues, personnes âgées...) et prenez des nouvelles

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## KIT D'URGENCE À DÉTENIR À DOMICILE EN PERMANENCE

1. Repérer les lieux où se réfugier, se rassembler
2. Radio (avec piles)
3. Lampe de poche et bougies + briquet
4. Eau, barres de céréales, tablettes de chocolat
5. Copie des papiers personnels (livret de famille, carte d'identité, carte grise...)
6. Copie des photos des objets précieux
7. Couverture de survie
8. Doubles des clés (voiture, maison)
9. Matériel de confinement (ruban adhésif large, serpillières, chiffons, carton...)

### Au dernier moment (dans un sac plastique)

1. Argent, carte de crédit
2. Médicaments, nourriture
3. Vêtements chauds
4. Téléphone portable chargé

## INFORMATIONS UTILES

Mairie	02 40 15 08 08
Sapeurs pompiers	112 (portable) ou 18
Urgences en mer (CROSSA)	112 ou 02 97 55 35 35 canal 16 (VHF)
Police	17 (02 51 73 75 00)
SAMU	15
Météo France	0892 68 02 44
Radio France Bleu Loire Océan	88.1 MHz